



Aux propriétaires fonciers
Aux citoyennes et citoyens
De la Commune de Granges-Paccot

Granges-Paccot, le 3 septembre 2018-FK/cr

**Invitation à la présentation du Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) du
Lundi 24 septembre 2018 à 20h00 à la halle polyvalente de Chantemerle**

Mesdames, Messieurs,

Le **Plan des Infrastructures d'Eau Potable (PIEP)** est un instrument de gestion et de planification technique et financière se rapportant à l'alimentation en eau potable (AEP) sur un territoire et à un distributeur d'eau potable. Il est exigé par la législation cantonale et doit être approuvé par les autorités cantonales (LEP Art. 8).

Il est important de rappeler que l'alimentation en eau potable comprend l'ensemble des équipements, des services et des actions permettant d'une part de distribuer de l'eau aux personnes et à leurs activités en quantité et en qualité suffisantes et, d'autre part, d'assurer la défense incendie sur l'ensemble du territoire communal.

Dans ce cadre, la Commune de Granges-Paccot a mandaté le bureau d'ingénieurs RWB Fribourg SA pour établir son PIEP.

Les **principaux objectifs du PIEP** sont les suivants :

- Fournir un inventaire et un diagnostic des ressources et ouvrages existants sur le territoire communal ;
- Gérer de manière optimale et durable les principales ressources existantes en eau et proposer des solutions performantes ;
- Assurer à long terme la distribution en eau en qualité conforme aux exigences légales et en quantité suffisante (débit, pression) sur l'ensemble du territoire alimenté par la commune, en conditions normales et en cas de crise ;
- Garantir les conditions hydrauliques standards et les équipements nécessaires pour la défense incendie ;
- Fournir aux autorités communales un instrument de gestion et de planification technique et financière accessible, transparent et conforme aux exigences légales en la matière.

La méthodologie pour l'établissement du PIEP se base sur 3 phases principales :

- Phase 1 : Etat de la situation de la distribution actuelle (diagnostic)
 - Description générale du périmètre de l'étude
 - Analyse de la situation actuelle
- Phase 2 : Besoins en eau et bilans hydriques
 - Analyse des besoins actuels et futurs
- Phase 3 : Concept de la distribution future
 - Concept des infrastructures
 - Programme d'investissement et finances
 - Approvisionnement en eau en cas de crise (AEC)

Globalement, le système AEP de la commune de Granges-Paccot est relativement bien étendu sur le territoire communal, d'âge moyen et d'état satisfaisant, il compte de faibles pertes estimées sur le réseau. Il comporte actuellement 2 captages, 3 stations de pompage, 1 réservoir, 4 chambres de

livraison, 26.6 km de conduites, 271 vannes et 135 BH, pour une valeur de remise à neuf totale estimée à 15.9 millions de francs.

Afin de résoudre les problèmes identifiés dans ce PIEP, le concept propose quelques optimisations structurelles :

- une optimisation des ressources en eau avec un remplacement progressif des sources communales par la fourniture de l'eau directement depuis le Consortium,
- un abandon du réservoir de Torry à long terme, avec quelques adaptations de réseau à court terme pour résoudre les insuffisances hydrauliques sur la colline de Torry,
- la consolidation et le bouclage des axes principaux communaux, pour limiter les pertes de charge,
- l'amélioration de la livraison d'eau avec la construction de deux nouveaux postes de livraison,
- la mise en conformité et l'extension du réseau de distribution communal,

Ainsi, les taxes liées à l'approvisionnement en eau potable devront être adaptées afin de pouvoir assurer le financement des investissements dus à la mise en place des mesures définies dans le PIEP. Une partie adaptée (au moins 50 %) du prix de revient de l'eau potable sur la taxe périodique de base (non basée sur la consommation d'eau) devra assurer la couverture financière des coûts fixes, même en cas de diminution de la consommation d'eau.

Le projet sera présenté aux citoyennes, aux citoyens, ainsi qu'aux propriétaires fonciers de la Commune de Granges-Paccot, lors d'une séance d'information qui se déroulera le

Lundi 24 septembre 2018 à 20h00
à la halle polyvalente de Chantemerle

Le bureau RWB Fribourg SA sera également présent pour répondre aux questions et apporter les explications techniques nécessaires à la bonne compréhension de ce dossier. Pour une question d'organisation de la salle, nous vous prions de bien vouloir annoncer votre présence par téléphone ou par mail à l'adresse commune@granges-paccot.ch.

Selon la procédure d'approbation, le projet du PIEP a d'ores et déjà été soumis à l'examen préalable des services cantonaux et adapté selon les préavis reçus. La mise en consultation débutera **par une publication dans la Feuille officielle du 5 octobre 2018** et les citoyens auront 30 jours pour envoyer par écrit des observations et des propositions motivées (LATeC, art. 78). Celles-ci seront analysées afin de définir si une adaptation du PIEP est nécessaire. Le projet définitif sera ensuite adopté par le Conseil communal et transmis au Canton pour examen final avant son adaptation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

Dans l'attente de vous rencontrer à cette présentation, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale



Virginie Khuu



Le Syndic



René Schneuwly